

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	11	
Qui ont pris part à la délibération :	12	
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/11/2024	
Date d'affichage :	22/11/2024	

Présents : Mathilde DAUBE, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Florent DUTREY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Davide DE SOUSA MONTEIRO, Anne-Laure GAROSTE Marie-Pierre DUBARRY représentée par Myriam TARISSAN

Secrétaire de séance : Myriam TARISSAN

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2024_26	PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2024

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Pyrénées met en place, depuis plusieurs années, un Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) qui intervient sur l'ensemble des communes de notre département en faveur des familles les plus en difficultés grâce à un partenariat et un engagement de chacun des acteurs locaux.

Nous cotisons depuis plusieurs années pour ce fond. Notre participation pour l'année 2023 était de 183,05€.

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 2024, la cotisation s'élèverait à 181€. Il demande de valider cette cotisation.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de participer au FSL pour l'année 2024 à hauteur de 181€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

